

# Séminaire « Soutenabilités »

## Contribution - Covid-19 : pour un « après » soutenable

**Nom :** Billé

**Prénom :** Jérôme

**Institution ou entreprise :** ASRC

**Axe(s) :**

- Quelle voie pour une économie soutenable ?

**Intitulé de votre contribution :** Les Sociétés de Recherche sous Contrat (SRC), passeurs au quotidien pour un après soutenable

**Résumé de votre contribution :**

Une économie soutenable repose sur la force de chaque maillon de la chaîne. Ici, le maillon présenté est les Sociétés de Recherche sous Contrat (SRC). Accroître leur place dans le système national de la recherche et l'innovation revient à répondre à l'association de plusieurs enjeux pour la France : Augmenter le pourcentage du PIB consacré à la R&D portée par le tissu économique ; Retrouver son autonomie scientifique, technologique et industrielle ; Transformer les connaissances issues du monde académique et plus généralement la science en valeur économique et sociétale ; Renforcer la lisibilité pour les entreprises (plus particulièrement les PME et ETI) et ainsi l'accès aux compétences des acteurs publics et privés de la recherche partenariale ; Gagner en cohérence et en efficacité Répondre aux trois champs d'actions prioritaires définis par le Groupe de travail Recherche partenariale et innovation de la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche : - urgence à créer les nouveaux leaders fondés sur des découvertes issues de la recherche publique et qui créeront les ruptures de marché de demain ; - urgence à augmenter significativement l'ampleur, la profondeur et la continuité des interactions public-privé, public-public et public –société civile ; - urgence à gagner significativement en simplicité, agilité et vitesse afin de révéler efficacement et pleinement le potentiel de recherche partenariale et d'innovation des laboratoires publics et responsabiliser les acteurs de l'innovation

## **Contribution à l'appel Covid 19 : pour un « après » soutenable Quelle voie pour une économie soutenable ?**

**par l'ASRC (Association des Sociétés de Recherche sous Contrat)**

**Les Sociétés de Recherche sous Contrat (SRC), passeurs au quotidien pour un « après » soutenable.**

**Comme le rappelle à juste titre, France Stratégie, cette crise est caractérisée par l'arrêt des trois déterminants fondamentaux de l'activité économique : la production (les chaînes de valeurs mondiales ralentissent ou sont interrompues), la consommation (en raison du confinement des populations) et l'investissement (en raison de l'incertitude et de l'arrêt des productions), et cela pour une durée encore incertaine. A leur niveau, les Sociétés de Recherche sous Contrat (SRC) constatent qu'elle est effectivement profonde. Acteurs de la recherche industrielle et du développement technologique, elles subissent les crises comme tout acteur économique ; elles ont pu observer lors des crises précédentes un ralentissement de l'activité de production (cycle d'exploitation) mais sur cette même période un maintien de l'activité de R&D (cycle de conception). Cette dernière était affaiblie lors de la reprise du cycle d'exploitation. Ici et aujourd'hui, les deux sont très durement touchées. Les SRC le vivent de plein fouet mais constituent un puissant vecteur pour dessiner cet « après » soutenable.**

Les Sociétés de Recherche sous Contrat (SRC) sont des passeurs, des acteurs de premier plan de la recherche partenariale qui rapprochent le monde de la recherche et celui de l'industrie, dans l'objectif de renforcer la capacité d'innovation et la compétitivité des entreprises françaises.

Opéré par Bpifrance, le label SRC est très exigeant. Il suit un processus rigoureux triennal avec jalons annuels basé sur les audits d'expertises indépendantes qui analysent la capacité de ces entreprises (PME et ETI) singulières à mener des travaux de recherche industrielle et de développement technologique à forte valeur ajoutée pour le compte de tiers et leur engagement dans des projets ambitieux de recherche amont dit de ressourcement. Le mécanisme SRC vient co-financer ces activités de R&D de ressourcement. La valeur des SRC est très largement reconnue par les entreprises accompagnées (cf. études d'impact Bpifrance) mais également par l'Etat qui soutient ce dispositif depuis 1984. Le cahier des charges SRC sélectionne ainsi un nombre limité de sociétés qui s'inscrivent dans l'excellence, l'impact et la qualité de mise à œuvre. La vingtaine de SRC représente ainsi l'excellence des structures qui ont pour cœur de métier de réaliser des travaux de recherche et de développement technologique majoritairement pour des start-ups, PME et ETI mais également des fleurons de l'industrie française tout comme des organismes publics de recherche pour lesquels ils réalisent des travaux de maturation technologiques. Elles pilotent ainsi chaque année près de 3000 contrats de R&D qui mobilisent 1800 docteurs, ingénieurs et techniciens. Elles œuvrent pour l'ensemble des filières industrielles avec un très large panel de compétences scientifiques et technologiques.

Leur rôle multiple est aussi reconnu auprès des acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche : interventions dans les formations des étudiants, participations aux gouvernances et aux conseils scientifiques d'organismes publics de recherche, membres des comités d'investissement des SATT, chevilles ouvrières d'Equipex, jury du concours i-LAB, à l'initiative de nombreux projets des pôles de compétitivité ou H2020 (demain Horizon Europe) ou encore de laboratoires communs, etc. On dénombre plus de 150 collaborations par an avec les acteurs publics de la recherche.

## « L'après » soutenable passe par le nécessaire soutien aujourd'hui et demain

En juillet 2014, l'Association des SRC écrivait : *Se nourrir – Prévenir et (se) guérir – Se loger – Se déplacer – Produire, stocker et consommer de l'énergie – Echanger – Se divertir ; la vision devient systémique et holistique. Cette typologie ne se veut pas révolutionnaire, elle a pour simples ambitions d'inclure de nouveaux enjeux, de s'affranchir de certains codes, d'offrir une autre manière d'appréhender l'industrie, sans toutefois se risquer à la définir, au-delà du rôle qu'elle joue dans la vie de chacun.* Pour le dire autrement aujourd'hui, trouver du sens, définir la quête de sens constitue un élément essentiel d'un après durable.

Pour que « l'après » soit plus soutenable, il est nécessaire que la vision et les actions de soutien soient amplifiées. Le soutenable et le durable ne font qu'un dès lors qu'il y a maintien et garantie du soutien à ceux qui rendent cet « après » possible.

Malgré de très bonnes performances reconnues par plusieurs études d'impact, les SRC subissent depuis 2015 une forte diminution (-70%) du soutien de la puissance publique ce qui met en péril leur capacité à intervenir auprès des entreprises et des acteurs de la recherche publique. En effet, les travaux menés par les SRC ne peuvent suffire à couvrir le financement de la R&D dite « de ressourcement », car la maturité technologique de ces projets est trop faible (TRL2 à TRL5) pour répondre à une demande immédiate du marché. Cette R&D de ressourcement est pourtant essentielle au maintien de l'excellence scientifique de ces structures, et garante de leur capacité à anticiper les besoins futurs de l'industrie et à collaborer avec la recherche académique.

Or, *l'après* se joue maintenant. C'est parce qu'elles ont mené des travaux de ressourcement que les SRC ont su dynamiser ces dernières années la compétitivité des entreprises françaises et qu'elles ont su aussi venir en aide à la crise sanitaire actuelle avec par exemple

- Développement d'une solution de traitement et de banalisation des déchets hospitaliers contaminés par le virus,
- Mise au point d'un kit de détection du virus,
- Réalisation de collectionneurs
- Développement de dispositifs médicaux spécifiques,
- Exécution d'impressions 3D, etc.

Et c'est parce qu'elles mèneront des travaux de ressourcement que les SRC pourront mettre leurs compétences scientifiques et technologiques à disposition de *l'après* soutenable.

A l'heure où l'État dessine les contours du plan de relance ambitieux, il serait incompréhensible que le dispositif SRC qui fait largement ses preuves (un dispositif d'hier et d'aujourd'hui n'est en rien obsolète dans la construction de l'après) ne trouve pas écho dans cette nouvelle trajectoire.

### **Accroître la place des SRC dans le système national de la recherche et l'innovation revient à répondre à l'association de plusieurs enjeux ; la France doit :**

Augmenter le pourcentage du PIB consacré à la R&D et plus particulièrement la part des dépenses de R&D portées par le tissu économique ;

Retrouver son autonomie scientifique, technologique et industrielle ;

Transformer les connaissances issues du monde académique et plus généralement la science en valeur économique et sociétale ;

Renforcer la lisibilité pour les entreprises (plus particulièrement les PME et ETI) et ainsi l'accès aux compétences des acteurs publics et privés de la recherche partenariale ;

Gagner en cohérence et en efficacité

Répondre aux trois champs d'actions prioritaires définis par le Groupe de travail Recherche partenariale et innovation de la Loi de programmation pluriannuelle de la recherche :

- urgence à créer les nouveaux leaders fondés sur des découvertes issues de la recherche publique et qui créeront les ruptures de marché de demain ;
- urgence à augmenter significativement l'ampleur, la profondeur et la continuité des interactions public-privé, public-public et public –société civile ;
- urgence à gagner significativement en simplicité, agilité et vitesse afin de révéler efficacement et pleinement le potentiel de recherche partenariale et d'innovation des laboratoires publics et responsabiliser les acteurs de l'innovation.

**Une économie soutenable repose sur la force de chaque maillon de la chaîne.**